



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

centres hospitaliers

Question écrite n° 49261

Texte de la question

M. Alain Marty attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'unité d'oncologie pédiatrique de l'hôpital Raymond-Poincaré de Garches menacée une nouvelle fois de fermeture. Cette unité est unique en France puisqu'elle offre une thérapeutique médicale fondée sur des soins cliniquement individualisés et donne aussi aux jeunes patients et à leur famille la possibilité d'exercer réellement leur droit à un deuxième avis et au libre choix thérapeutique. Il lui demande donc de bien vouloir prendre en compte la position des familles et des médecins qui souhaitent le maintien de cette unité d'oncologie pédiatrique.

Texte de la réponse

L'organisation de la prise en charge des enfants atteints d'une pathologie cancéreuse est un enjeu de santé publique qui requiert l'implication de nombreux acteurs et l'attention vigilante des pouvoirs publics. Cette activité fait l'objet d'une organisation spécifique et identifiée dans chaque région, suite à la publication des plans cancer et des évolutions réglementaires régissant l'activité de traitement du cancer. En Ile-de-France, la prise en charge est organisée autour de centres de référence, de services spécialisés et d'établissements de santé. Cette organisation graduée est rendue possible grâce à l'implication forte et reconnue du réseau d'oncopédiatrie qui couvre l'ensemble du territoire francilien. Concernant l'unité d'oncopédiatrie de l'hôpital Raymond Poincaré, l'assistance publique - hôpitaux de Paris (AP-HP) réorganise l'activité d'oncopédiatrie entre ses différents sites dans un contexte d'évolution de l'équipe médicale. La fermeture de cette unité ne remet pas en cause la prise en charge des enfants atteints de cancer, qui reste effective pour les familles qui le souhaitent, au sein du pôle de pédiatrie du groupe hospitalier Raymond-Poincaré, Ambroise-Paré, Sainte-Périne de l'AP-HP. Ce service a toute l'expertise et l'expérience nécessaire pour assurer cette prise en charge. Il travaille avec l'appui des services d'hématologie et d'hémato-cancérologie de l'hôpital Robert-Debré et de l'hôpital Trousseau qui ont développé au cours des dernières années un savoir-faire reconnu dans la prise en charge des cancers pédiatriques. Il collabore également avec des centres de lutte contre le cancer réputés, tels que l'institut Gustave-Roussy ou l'institut Curie. Par ailleurs, l'inclusion dans des essais cliniques des enfants ne peut se faire sans la volonté de leurs parents, ou la leur lorsqu'ils sont en situation de l'exprimer. Dans le contexte de cette réorganisation des activités, la qualité et la continuité de la prise en charge des enfants sont au coeur de la réflexion menée par l'AP-HP.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marty](#)

Circonscription : Moselle (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49261

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 février 2014](#), page 1154

Réponse publiée au JO le : [28 octobre 2014](#), page 8979